



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR.

LUNDI 28 AVRIL 2025 -CARD

Lundi 28 avril 2025 - début des travaux à 17h30 - fin des travaux à 20h45.

Appel nominal par Le président

Présents :

- | | |
|---------------------|-------------------------------------|
| • Jean Claude ROBIN | Président |
| • Marianne BROU | Membre |
| • Sandie FREULON | Secrétaire Générale |
| • Sandrine LADRECH | Membre |
| • Chantal MUGNIER | Membre |
| • Raphael ZANON | Membre |
| • Nathalie NAUD | Membre |
| • Stéphane DELANDE | Membre |
| • Stéphane TICHON | Conseiller technique de ligue (CTL) |
| • Alisson MAVAETAU | Secrétaire de la ligue et de séance |
| • | |

Absent

- | | |
|----------------------|--------|
| • Charlotte PRIOURET | Membre |
|----------------------|--------|

Absent excusé

- | | |
|--------------|-----------|
| • Cyril HUET | Trésorier |
|--------------|-----------|

Ordre du jour

1. Validation des comptes rendus, réunions du Comité Directeur du 10 et 23 mars 2025.
2. Point sur les licences.
3. Informations mails importants - par la secrétaire générale.
4. Clôture du dossier CNAHN 2024.
5. Réponse du Président au mail de Dumbéa Natation.
6. Point sur la sélection pour les Mini-Jeux de Palau.
7. Subvention 2022 - Modalités ordre de reversement.
8. Questions diverses.

1. Validation des procès-verbaux du comité directeur des 10 et 23 mars 2025

Les procès-verbaux des réunions du comité directeur des 10 et 23 mars 2025 sont validés à l'unanimité sans modification.

2. Point licences

NOUVELLE-CALÉDONIE									
État statistiques des licences et des clubs sur extraNat à la date du 27/04/2025 à 23h59									
<input checked="" type="button" value="Affichage Général"/> Détail « Compétition » (CPT) Détail « Natation Pour Tous » (NPT) Détail « Autres licences » (DIV)									
988 - NOUVELLE-CALÉDONIE (2955)	Total « CPT »	Total « NPT »	Total « DIV »	TOTAL	Lic. Migr.	Saison N-1			Lic. en Att.
						27/04/24	Diff.	Tot. Sai.	
CLUB NAGE LOISIRS (3345)	--	125	4	129	--	126	3	130	7
CMO DAUPHINS LA FOA (1447)	1	19	1	21	--	185	-164	189	--
CN CALÉDONIENS (410)	168	1 034	258	1 460	71	1 673	-213	1 694	--
DUMBEA NATATION (1948)	138	238	27	403	12	653	-250	659	--
LES P'TITS PICOTS (2815)	18	234	278	530	16	472	58	494	3
MONT-DORE NATATION (1979)	19	74	10	103	3	162	-59	162	--
NAIADES NOUMÉA (1175)	35	2	4	41	--	37	4	39	--
NATATION NOUVELLE-CALEDONIE (3277)	--	8	163	171	--	11	160	12	--
OLYMPIQUE NOUMÉA (409)	95	214	218	527	18	477	50	488	--
(Clubs affiliés : 9) SOUS-TOTAUX	474	1 948	963	3 385	120	3 796	-411	3 867	10
(Clubs affiliés : 9) TOTAUX	474	1 948	963	3 385	120	3 796	-411	3 867	10

3. Information mails importants.

Un état des lieux des e-mails importants reçus a été effectué afin d'assurer une bonne communication interne. Sandie a présenté le tableau chrono et informe que, si les élus souhaitent obtenir des renseignements complémentaires, elle est en mesure de leur transmettre les documents et pièces justificatives enregistrés dans le tableau chrono.

4. Clôture du dossier CNAHN 2024.

Stéphane Tichon rappelle les fondements du dispositif CNAHN (Centre National d'Accession au Haut Niveau) à destination des clubs et des nageurs. Ce dispositif repose sur l'optimisation de la performance sportive et vise à accompagner spécifiquement les nageurs inscrits sur les listes ministérielles.

L'aide accordée dans le cadre du CNAHN se matérialise notamment par un accompagnement aux devoirs, la mise à disposition de matériel sportif, un soutien à la préparation physique des nageurs, etc. Il est précisé que cette aide ne saurait, en aucun cas, être utilisée pour financer la masse salariale de la structure bénéficiaire.

À cet effet, il avait été demandé, en décembre 2024, aux clubs concernés par cette aide de bien vouloir transmettre à la ligue les justificatifs des dépenses engagées au titre du dispositif CNAHN, afin de permettre leur identification et leur validation (Dumbéa Natation : 5 600 euros ; Olympique Nouméa : 800 euros).

À ce jour :

- Le club de l'Olympique n'a fourni aucun justificatif.
- Le club de Dumbéa Natation a justifié 208 907 FCFP, soit 1 751 euros.

En conséquence, le comité directeur demande aux deux clubs concernés de bien vouloir transmettre, sous huitaine, les justificatifs complémentaires demandés.

Passé ce délai, la ligue se rapprochera directement des familles concernées afin de recueillir les justificatifs indispensables et nécessaires afin de procéder au versement des aides, au prorata des factures présentées, sans toutefois dépasser le plafond de 800 euros par nageur.

Enfin, le président précise que, dans l'éventualité d'un conflit sur ce dossier, la ligue saisira les instances compétentes de la Fédération Française de Natation (FFN) pour arbitrage.

5. Réponse du président au mail de Dumbéa Natation.

Le président informe le comité directeur avoir reçu un courrier du club de Dumbéa Natation relatif à un différend opposant un membre du comité directeur de la ligue au club. Il précise souhaiter que les échanges sur ce type de sujet se tiennent dans un esprit de transparence, dans le respect des principes de neutralité, d'équité et de bonne gouvernance.

Stéphane Delande aurait souhaiter une communication plus en amont des courriers échangés entre le président et la présidente de Dumbéa.

Sandie exprime une position divergente de celle de Stéphane Delande. Elle estime que le président agit avec retenue sur certains dossiers sensibles, par souci de discrétion et de respect envers les personnes concernées.

Le président porte à la connaissance du comité directeur le courrier de réponse qu'il a adressé à la présidente du club de Dumbéa Natation.

Le comité directeur prend acte de cette communication.

6. Point sur la sélection pour les Mini-Jeux de Palau.

Stéphane Tichon rappelle que la liste de sélection a été communiquée à l'ensemble des membres concernés. Lors de la dernière commission sportive, tenue le 23 avril, les entraîneurs présents ont exprimé le souhait de bénéficier d'un délai supplémentaire d'un mois afin de finaliser la sélection des nageurs. Ils considèrent que, si ce délai avait été respecté par le CTOS, la sélection aurait pu être affinée de manière plus pertinente.

Il est également souligné que, dans le cadre des déplacements des trois clubs aux AG de Nouvelle-Zélande, les résultats obtenus auraient permis de proposer des jeunes nageurs affichant des performances plus significatives.

Le président informe le comité directeur s'être entretenu avec le CTOS au sujet de la possibilité d'ajuster la sélection en fonction des dernières performances réalisées. Lors de cet échange, il a indiqué que la ligue était prête à prendre en charge les éventuels frais liés à la modification

des billets d'avion. Toutefois, le CTOS a confirmé qu'aucune modification de la sélection ne serait possible, les billets étant considérés comme non modifiables.

À la suite de cette présentation, une discussion s'engage entre les membres du comité directeur sur les résultats sportifs des nageurs et leur comportement général. Le comité directeur souhaite qu'un point précis soit réalisé à ce sujet lors du stage prévu au Cap de Poé. Il est précisé que si les performances chronométriques attendues ne sont pas atteintes ou si le comportement des nageurs n'est pas jugé satisfaisant, les sélections pourront être remises en question.

À la demande du comité directeur, Stéphane Tichon. sera chargé de définir, pour chaque nageur retenu, les épreuves auxquelles il ou elle participera lors du Meeting NC 3. Il est rappelé qu'aucun forfait ne sera accepté, sauf présentation d'un certificat médical dûment justifié.

En conclusion, le comité directeur regrette que le CTOS ait avancé la date de remise des sélections du 30 mai au 30 avril, afin de répondre à une exigence fixée au 23 mars. Ce changement intervient alors que certaines ligues n'ont pas encore transmis leur liste définitive, plaçant ainsi la ligue dans une position délicate vis-à-vis des nageurs qui, dans des conditions normales, auraient eu toute légitimité à figurer dans la sélection.

Dans la continuité des Jeux de Palau, Stéphane Tichon informe le comité directeur qu'il est attendu le mardi 29 avril à un rendez-vous au Haut-Commissariat, en présence de madame Félicia Ballanger. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la présentation d'un dossier de demande de subvention auprès de l'État, via les aides financières destinées aux territoires d'Outre-Mer.

Cette démarche s'inscrit dans le projet de performance 2025-2027, qui vise à structurer un parcours d'excellence autour de trois axes prioritaires :

- La cohérence des actions territoriales entre la Ligue et les clubs ;
- L'accompagnement des nageurs à fort potentiel à travers un suivi structuré ;
- La valorisation des compétitions d'envergure comme outils de progression.

La demande de subvention porte notamment sur les actions suivantes :

- ✓ Un déplacement à Tahiti incluant un stage et la participation aux Championnats de Polynésie
- ✓ Deux stages préparatoires organisés en amont de ce déplacement, prévus respectivement en juin et en octobre 2025.

7. Subvention 2022 - Modalités ordre de reversement.

Le comité directeur mandate le président de la ligue ainsi que le trésorier pour prendre toutes les mesures appropriées.

8. Questions diverses.

Aisance Aquatique

Lors de la première semaine des vacances d'avril, un projet a été mis en place en collaboration avec la Ligue Handisport et Sport Adapté. Cette initiative a permis d'accompagner des enfants

autistes ainsi que des enfants âgés de 4 à 6 ans, dans le cadre d'un stage intensif d'une semaine, avec des séances organisées matin et après-midi.

L'encadrement était assuré par deux éducatrices spécialisées de l'Institut Spécialisé d'Accompagnement (ISA), ainsi que par des professeurs d'EPS, dont l'une est également formatrice de futurs enseignants en natation et de l'inspectrice de l'Éducation Physique et Sportive Mme Anne Le Bouhellec.

Par ailleurs, Stéphane a transmis une grille d'évaluation de satisfaction aux participants, dont les résultats ont révélé une note moyenne de 4,5 sur 5, témoignant de la qualité et du succès de cette initiative

Bac Français

En ce qui concerne la compétition du Queensland prévue en décembre, Stéphane Delande informe le comité directeur qu'il conviendrait que la ligue adresse une attestation confirmant que les nageurs concernés sont dûment identifiés dans le cadre d'un projet de performance. Cette attestation pourrait être remise au vice-rectorat, lequel pourrait ainsi répondre favorablement à la demande, permettant à ces nageurs de passer en priorité les épreuves du Bac Français, et ce, avant le 15 décembre.

Fin de réunion 20h45 ;

Prochain CD le 26 mai 2025- CARD

La Secrétaire Générale

Sandie FREULON



Le Président

Jean Claude ROBIN

